



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Arts du spectacle - Cinéma

de l'Université Paris 8 - Vincennes  
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts du spectacle - Cinéma

Domaine : Arts

Demande n° S3LI140007155

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8, Département Cinéma, UFR Arts, philosophie, esthétique, Bât A, 2 rue de la Liberté, 93 526 Saint-Denis Cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de licence *Arts du spectacle - Cinéma* a été créée en 1985. Elle accueille en moyenne 660 étudiants sur l'ensemble des trois années répartis équitablement sur chaque année de licence.

La mention est organisée en six semestres et offre deux parcours. Le parcours « principal » a une dominante d'enseignements disciplinaires organisés en une composante majeure et une composante mineure interne à la formation. Le parcours « secondaire » adosse à la composante majeure, une mineure « externe » où l'étudiant est invité à choisir entre deux options, soit des cours choisis au sein du département Arts et Philosophie, soit des cours choisis en dehors de ce département dans l'offre de Paris 8. Le programme des études articule cours théoriques et pratiques, enseignements en cours magistraux et travaux dirigés. La mention est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre admis en dispense, mais aussi par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), ou des acquis de l'expérience (VAE).

Cette mention offre différents programmes d'accords internationaux en Europe, Amérique du Nord et Chine pour permettre la mobilité de ses étudiants.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La structuration de la licence mention *Arts du spectacle - Cinéma* de l'Université Paris 8 en deux parcours « principal » et « secondaire » différenciés par le volume d'enseignements disciplinaires notamment en troisième année, offre un projet cohérent avec les évolutions permanentes de ce secteur. Cette licence ne prépare pas les étudiants à des métiers très spécialisés, mais les prépare à s'adapter à la diversité des domaines culturels et artistiques liés au cinéma et à l'audiovisuel. Ceci se traduit par une offre très riche d'enseignements dont les contenus et les objectifs sont clairement exposés. Cette mention de licence propose une progression dans les apprentissages et les savoirs. Quel que soit le parcours, des enseignements de découverte assurent des passerelles entre les formations de manière à offrir un socle de connaissances élargi et à faciliter les réorientations en cours de cycle. Les études en cinéma à Paris 8 peuvent se prolonger au-delà de la licence par un master (trois spécialités au choix) puis un doctorat.

Les précisions fournies sur l'évaluation des étudiants n'appellent pas de commentaire particulier si ce n'est la mise en place d'une note « plancher » de 5/20 non compensable, dispositif contraire au texte de l'arrêté de 2011 sur la licence. Le volume horaire global de la licence est de 1417h (donc légèrement inférieur aux 1500h d'enseignements indiqués par l'arrêté licence de 2011) auxquelles s'ajoutent les 140h de stage en troisième année.

Parmi les propositions remarquables mais fragilisées faute de moyens pour ce nouveau quinquennal, il est prévu des enseignements de mise à niveau pour les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne aux examens. De fait, les taux de réussite au diplôme semblent fragiles, bien qu'en augmentation au cours des quatre dernières années : 35,7 % en 2007-2008 contre 44,6 % pour 2009-2010. Les taux d'admission en deuxième et troisième années sont en revanche plus encourageants : respectivement 62,6 % et 69,1 % pour l'année 2011-2012. Bien que le dossier présenté n'apporte pas de commentaire ou d'analyse sur ces résultats, on pourra apprécier l'organisation des tutorats (tutorat d'accueil, d'accompagnement et technique) ainsi que les différents projets suivis par les enseignants, les rapports de stage notamment, assurant un bon encadrement des étudiants. On note enfin que la structure de la formation favorise les réorientations mais que la licence *Arts du spectacle - Cinéma* accueille beaucoup d'étudiants en troisième année. A titre d'exemple, pour l'année 2010-2011, 1,1 % des étudiants ayant validé leur deuxième année se sont inscrits dans une autre formation de Paris 8, 25,3 % ont quitté l'établissement, 3,1 % sont entrés en troisième année après deux années dans une autre licence de Paris 8, et 11,1 % venaient d'une autre université.

La finalité professionnelle de cette mention de licence est prioritaire, favorisée par la présence à proximité sur le site de la Plaine Saint-Denis de nombreuses entreprises du secteur audiovisuel. Ce contexte offre aux étudiants en licence des possibilités intéressantes pour leurs stages de troisième année, stage obligatoire de 140 heures. La présence de professionnels intervenant au sein de la formation, ainsi que des dispositifs réguliers d'information sur les métiers sont autant de points positifs pour la préparation à l'insertion professionnelle. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le document d'autoévaluation signale la diversité des secteurs d'activité où les étudiants diplômés ont trouvé leur place, mais les chiffres de l'insertion professionnelle ne sont pas renseignés. En ce qui concerne la poursuite d'études enfin, trois spécialités de master sont proposées en cinéma à Paris 8 (27,15 % des diplômés ont intégré un master de Paris 8 en 2010-2011). Le mémoire de licence d'une vingtaine de pages est une bonne initiative pour cette préparation à la poursuite d'études.

L'équipe pédagogique est constituée de 22 titulaires, 2 professeurs émérites, 6 professionnels associés (PAST) et un nombre variable mais imprécis de professionnels intervenants extérieurs dont on pourra regretter de ne pas mieux identifier les identités et qualités. Le dossier ne mentionne pas la mise en place d'un conseil de perfectionnement. La valorisation du diplôme s'opère par une participation à différents salons et forums, tels que le Forum Post-Bac organisé par la région Ile-de-France, mais aussi par des relations avec les établissements secondaires. En termes d'évaluation, les précédentes recommandations de l'AERES ont été intégrées et ont motivé des modifications au niveau de certains contenus pédagogiques. On pourra regretter le manque de précision de l'analyse des résultats des évaluations internes dans le pilotage de la mention. L'évaluation des enseignements par les étudiants s'opère de manière informelle. Le document d'autoévaluation offre des informations complémentaires mais a de toute évidence été rédigé par l'équipe porteuse de la mention elle-même, ce qui en fausse la destination.



- Points forts :
  - Lisibilité et structure générale de la formation avec des liens entre la licence et d'autres formations de Paris 8.
  - Relation entre cette formation et le milieu professionnel, particulièrement les entreprises implantées sur le site de la Plaine Saint-Denis.
  - Dispositifs efficaces de mise à niveau, réorientations et passerelles.
  - Qualité des dispositifs de l'encadrement pédagogique.
  - Actions complémentaires telles que Ciné-Club et Semaine des Arts, intégrant la formation dans une vie culturelle plus large.
- Points faibles :
  - Manque de données précises sur le suivi des étudiants sortants diplômés ou non.
  - Manque de renseignements sur le nombre de professionnels et leur investissement.
  - Absence de dispositif formel d'évaluation des enseignements.
  - Faible volume des enseignements en langue.
  - Absence de conseil de perfectionnement.

## Recommandations pour l'établissement

Les points faibles mentionnés ci-dessus appellent comme principale recommandation la mise en œuvre d'outils d'évaluation des effets des procédures d'aide à la réussite et de pilotage mises en place. Ceci nécessiterait sans doute un renforcement du secrétariat actuellement trop réduit pour apporter l'aide logistique et administrative nécessaire.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY  
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB  
Directeur de la section de la formation et des  
diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

**Danielle TARTAKOWSKY**  
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY  
UNIVERSITÉ PARIS  
La Présidence  
VINCENNES SAINT-DENIS



Suite à l'évaluation de notre formation et aux recommandations que vous nous avez fait parvenir, nous souhaiterions vous apporter les précisions suivantes.

Sur le manque de données précises sur le suivi de nos étudiants, leur insertion professionnelle et leur poursuite d'étude :

1. Si 27,15 % de nos diplômés intègrent l'un de nos trois masters (soit un bon tiers des capacités d'accueil de ceux-ci), il faut y ajouter une forte proportion d'entre eux qui s'engage dans une poursuite d'études, dans d'autres masters du domaine Arts, ou en réorientation, en France mais aussi à l'étranger. Par ailleurs, certains de nos étudiants intègrent de grandes écoles (FEMIS, ENS Louis Lumière, INSAS) à l'issue de leur Licence. Les dispositifs d'aide à la mobilité mis en place au sein de l'établissement et le nombre important d'étudiants étrangers au sein de notre formation sont un facteur important de poursuite d'études à l'étranger dont il est souvent difficile de récolter les données de suivi

2. Sur l'insertion professionnelle de nos étudiants, les dispositifs de professionnalisation mis en place par notre formation (et développés par notre projet) la favorise indéniablement : présence de professionnels au sein de la formation (voir ci-dessous), cours et ateliers professionnalisant, stages, encadrement et suivi de ceux-ci, dispositifs d'information sur les métiers. L'encadrement et le suivi des stages (bon nombre des offres de stages que nous recevons émanent d'anciens étudiants professionnellement intégrés), nos liens permanent avec le milieu professionnel (fortement implanté sur le territoire de la Seine-Saint-Denis) –c'est l'un des points forts relevés par votre évaluation, rendent compte d'un très bon taux d'insertion professionnelle de nos étudiants. La tendance actuelle du secteur est aussi à la création d'entreprise, les étudiants créent leur propre structure d'emploi à travers des associations ou micro-entreprises. Si ces structures ne sont pas toujours viables dans leurs premières années, elles permettent toutefois sur des échéances plus larges et dépassant le cadre des enquêtes, de pérenniser des emplois. La très grande disparité des métiers auxquels nous formons au sein de la filière cinéma-audiovisuel et leur évolution permanente, le caractère intermittent d'un grand nombre de ceux-ci, la forte proportion d'étudiants étrangers qui exercent une activité professionnelle dans leur pays d'origine, ne facilitent pas cependant la récolte de données précises.

Une réflexion est engagée, au niveau du département, de l'UFR et de l'établissement, pour que nous nous dotions des outils et moyens nécessaires à la récolte et l'analyse des données d'insertion professionnelle et de poursuite d'études de nos étudiants.

Sur le nombre de professionnels intervenant au sein de notre formation, leurs qualités et investissement :

3. Sur les 22 titulaires de notre formation, 8 ont été recrutés sur des profils " Théorie et pratique du cinéma et de l'audiovisuel " et ont une expérience professionnelle reconnue – réalisateur, scénariste, monteur. Ils assurent des cours théoriques et une partie des cours pratiques sur les trois niveaux de la licence : Scénario, théorie des pratiques, et surtout les " Ateliers d'écriture et de réalisation " de la troisième année

4. Les 6 PAST et MAST assurent des cours pratiques en fonction de la profession qu'ils exercent : Scénario, réalisation fiction et documentaire, restauration de film. Tous sont investis dans le suivi pédagogique et de réalisation des projets artistiques des étudiants qu'ils encadrent. L'un d'entre eux dirige la commission technique et des moyens du département qui s'occupe de la gestion du budget et de l'achat et de la maintenance des matériels et outils de tournage, de montage et de projection nécessaires au département.

5. Professionnels extérieurs : à titre d'exemple, sur l'année universitaire 2012-2013, sont intervenus pour les cours techniques et pratiques de notre formation, 36 professionnels dans les catégories suivantes :

3. 5 chefs opérateurs
4. 1 cadreur
5. 1 électricien
6. 3 ingénieurs du son
7. 1 mixeur son
8. 5 chefs monteurs
9. 1 vidéaste
10. 5 réalisateurs fictions
11. 3 réalisateurs documentaires
12. 3 réalisateurs animation
13. 3 scénaristes
14. 4 professionnels de la production (Producteur, directeur de production, Juriste).

Les cours assurés par ces professionnels (certains d'entre eux assurent plusieurs charges de cours dans l'année) sont de différents types :

- Cours de pratique (Acquisitions techniques spécialisées, acquisitions techniques professionnelles) sous forme d'intensifs : 1 semaine pendant les vacances scolaires et l'inter-semestre ou 2 week-ends consécutifs.
- Exercices d'écriture et/ou de réalisation, Production sous forme hebdomadaire semestrielle.

Le recrutement de ces professionnels, la planification et le suivi de leurs cours sont placés sous la responsabilité pédagogique de trois des titulaires de notre département en fonction de leur spécialité : réalisation, scénario, droit et économie.

Emmanuel Dreux et Eugénie Zvonkine

Co-responsables Licence Cinéma, Paris 8